

ANNEXE I

CONDITIONS MINIMALES DE PROPOSITION – TABLEAU 2019

POUR LE GRADE DE	DATE DE NOMINATION OU DE PROMOTION DANS LE GRADE ACTUEL	ANCIENNETÉ DE GRADE REELLE A DETENIR AU 31.12.2019	AGE	ACTIVITES MINIMALES REQUISES ENTRE 2014 ET 2018
CRC1	CRC2 AU PLUS TARD LE 1 ^{ER} OCTOBRE 2012	07 A 03 M	NE LE 1 ^{ER} AVRIL 1953 ET POSTERIEUREMENT	50 JRS D'ACTIVITES SOLDEES ⁽¹⁾
CRC2	CRP AU PLUS TARD LE 1 ^{ER} DÉCEMBRE 2014	05 A 01 M	NE LE 1 ^{ER} AVRIL 1953 ET POSTERIEUREMENT	50 JRS D'ACTIVITES SOLDEES ⁽¹⁾
CRP	CR1 AU PLUS TARD LE 1 ^{ER} AOUT 2014	05 A 05 M	NE LE 1 ^{ER} AVRIL 1953 ET POSTERIEUREMENT	50 JRS D'ACTIVITES SOLDEES ⁽¹⁾
CR1	CR2 AU PLUS TARD LE 1 ^{ER} AOUT 2016	03 A 05 M	NE LE 1 ^{ER} AVRIL 1953 ET POSTERIEUREMENT	30 JRS D'ACTIVITES SOLDEES
CR2	CR3 AU PLUS TARD LE 1 ^{ER} AOUT 2018	01 A 05 M	NE LE 1 ^{ER} AVRIL 1953 ET POSTERIEUREMENT	10 JRS D'ACTIVITES SOLDEES
<p>⁽¹⁾ Sans interruption - Avoir effectué des activités sur chaque année de référence.</p>				